

# CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 29 novembre 2011 -

---

**Présents** : 21 conseillers

**Absents** : BIGER Gaëlle, LE BELLEC Nelly (procuration SCAON Marie-Pierre).

**Secrétaire de séance** : RIVIERE Yvonne.

---

## 1/ Discussion et vote à l'unanimité des tarifs communaux pour l'année 2012

- Annexe 1.

**2/ Délibération portant répartition de la subvention allouée à la commune dans le cadre du contrat éducatif local (C.E.L.) pour l'année 2011.** La répartition s'établit comme suit :

| Associations                  | Montant |
|-------------------------------|---------|
| Amicale Laïque de Treffiagat  | 300 €   |
| Tennis de table de Plomeur    | 150 €   |
| Les chemins de la mer         | 150 €   |
| Sur un air de terre           | 150 €   |
| Comité d'animation de Plomeur | 750 €   |
| Lire à Plomeur                | 50 €    |
| CLC                           | 5.250 € |

**3/ Délibération autorisant Le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre sans concours, selon la procédure adaptée, pour la construction d'une salle multifonctions.**

## 4/ Discussion et vote à l'unanimité :

- du reversement au budget du C.C.A.S. du produit reçu au titre des quêtes à mariage pour l'année 2011, soit 1.601,10 €.
- de la contribution au financement de l'opération « Blog ton livre » pour l'année 2011 / 2012, soit 216 euros.
- de la participation au fonctionnement de la garderie périscolaire de l'OGEC N-D de Tréminou pour l'année scolaire 2011 / 2012, soit 5.733,35 €.
- d'une subvention de 6.541,66 € pour le financement du service de portage de repas –SIVU Le Guilvinec, Plomeur, Treffiagat pour l'année 2011.
- de l'attribution d'aides au ravalement des façades :

| NOM – Prénom      | Adresse               | Dépense subventionnable | Subvention commune |
|-------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------|
| BONIZEC Yvan      | Penkerbloas           | 4.575,00 €              | 228,75 €           |
| QUEMENER Yvette   | 9, rte de Pont-L'Abbé | 4.575,00 €              | 228,75 €           |
| LE FAOU Jean-Paul | Langériguen           | 4.575,00 €              | 228,75 €           |
| JOLIVET Alice     | 10, rue An Aod Wenn   | 4.575,00 €              | 228,75 €           |

- des décisions modificatives aux budgets suivants :

**\* Budget général – D.M. n°3**

- Transfert de crédits en dépenses d'investissement :
  - de l'article 23154 (lot. Penfond Kreis) à l'article 21318 (bât. publics) : 60.000 €
  - de l'article 2312 (terrains) à l'article 20428 (subventions) : 3.000 €
  - de l'article 1641 (emprunts) à l'article 23120 / 040 (terrains) : 20.000 €
- Transfert de crédits en dépenses de fonctionnement :
  - de l'article 022 (dépenses imprévues) à l'article 64168 (autres emplois) : 20.000 €
- Transfert de crédits en recettes de fonctionnement :
  - de l'article 74121 (DSR) à l'article 722 / 042 (travaux en régie) : 20.000 €

**\* Budget assainissement – D.M. n°2**

- Transfert de crédits en section de fonctionnement :
  - de l'article 022 (dépenses imprévues) à l'article 6061 (eau) : 14.000 €
  - de l'article 022 (dépenses imprévues) à l'article 628 (autres serv. ext.) : 6.000 €
  - de l'article 022 (dépenses imprévues) à l'article 66111 (intérêts emprunts) : 3.000 €
- Transfert de crédits en section d'investissement :
  - de l'article 2313 (constructions) à l'article 1641 (emprunts) : 6.000 €

**\* Budget restaurant scolaire municipal – D.M. n°1**

- Transfert de crédits en section de fonctionnement :
  - de l'article 60621 (combustibles) à l'article 6215 (personnel) : 5.000 €
  - de l'article 61522 (entretien bâtiments) à l'article 6215 (personnel) : 2.000 €

**5/ Approbation à l'unanimité du projet de convention à intervenir entre la commune et Quimper Cornouaille Développement relatif au renouvellement de l'adhésion au service du conseil en énergie partagée.**

**6/ Adoption à l'unanimité d'une motion en faveur des jeux traditionnels bretons.**

VU pour être affiché le 2 décembre 2011 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,  
**Léa LAURENT**